

# TRAME VERTE ET BLEUE GRAND EST

EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2018



*Vous avez un projet permettant de créer ou de restaurer une continuité écologique ?  
Votre projet concerne le territoire de la région Grand Est et intègre un ensemble d'actions concrètes  
tout en mobilisant des partenariats ?*

*Vous élaborez une démarche pour agir, sensibiliser, communiquer sur la biodiversité ?  
Engagez-vous pour la Trame Verte et Bleue et la biodiversité !*

*Collectivités, associations, autres acteurs...,  
cet Appel à Manifestation d'Intérêt est sûrement fait pour vous !  
Contactez-nous*



DIRECTION RÉGIONALE  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT  
ET DU LOGEMENT  
GRAND EST



## DES ENJEUX FORTS...

La Région, l'État et les Agences de l'Eau ont souhaité mettre en commun leurs moyens financiers pour optimiser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue et de la biodiversité sur le territoire régional. En effet :

- La Région Grand Est et l'Etat portent la mise en œuvre des Schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) pour construire un **réseau d'espaces naturels cohérent intitulé Trame Verte et Bleue**. Ce réseau doit permettre d'assurer les conditions de maintien à long terme des espèces animales et végétales (alimentation, circulation, reproduction...), ainsi que leur survie face aux changements climatiques.
- Les Agences de l'Eau, fortes de nouvelles missions confiées par la Loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, renforcent leur **soutien aux actions en faveur de la biodiversité**.

## ... ET DES OBJECTIFS PARTAGÉS

- Inciter les porteurs de projets à se mobiliser dans la mise en œuvre des objectifs des SRCE et de la loi pour la reconquête de la biodiversité pour les SRCE.
- Favoriser les synergies et les partenariats au sein d'un projet territorial dans la mise en œuvre conjointe des politiques « biodiversité et eau ».
- Soutenir les démarches innovantes d'acteurs publics, économiques et associatifs.
- Favoriser l'intégration de la « biodiversité » dans l'exercice de la compétence Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) par les collectivités et l'ensemble des acteurs du territoire y contribuant (profession agricole, acteurs économiques, associations,...).

## QUELS PROJETS PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

**LES PROJETS GLOBAUX\* DE PRESERVATION ET DE RECONQUETE DES TRAMES VERTE ET BLEUE COMPRENANT DES ACTIONS DE :**

- **Maîtrise foncière de milieux prioritaires** inscrits dans les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux ou dans les Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique.
- **Etude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale** dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale.
- **Etude préalable, travaux de gestion, restauration ou de récréation de milieux naturels** pour la création ou restauration de continuités écologiques (plantation de haies, création de mares...).
- **Missions d'animation territoriale du projet.**
- **Actions de communication, de sensibilisation et de valorisation des milieux naturels** accompagnant des opérations de préservation, restauration et récréation des trames verte et bleue.

\* Un projet global associe plusieurs partenaires pour mettre en œuvre un ensemble d'actions de trame verte et bleue ancrées sur le territoire.



# QUELLES SONT LES AIDES APPORTÉES ?

L'aide se présente sous forme d'une subvention co-financée par la Région Grand Est, l'Etat et les Agences de l'Eau selon une répartition qui sera définie entre les financeurs.

Ceux-ci pourront apporter **une aide allant jusqu'à 100 % du coût du projet** selon le porteur et le type de projet proposé. Le porteur de projet dépose une seule demande qui sera examinée par les co-financeurs de l'AMI.

## QUI PEUT RÉPONDRE À CET APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT ?

- Collectivités locales et leurs groupements
- Chambres consulaires
- Etablissements publics de l'Etat et des collectivités territoriales
- Associations
- Fédérations de chasse et de pêche
- Groupements d'intérêt économique et environnemental agricoles ou forestiers
- Tout autre maître d'ouvrage dont le champ d'activité économique intègre la gestion d'espaces

## QUAND ET COMMENT DÉPOSER SA CANDIDATURE ?

Candidature : jusqu'au **30 juin 2018 minuit**.

Dépôt des dossiers, avec utilisation d'un lien de téléchargement pour les fichiers lourds, à l'adresse mail suivante : [amitvb@grandest.fr](mailto:amitvb@grandest.fr)

Examen des dossiers : **septembre 2018**

- début septembre : réunion du comité de sélection
- courant du mois de septembre : réponse apportée aux candidats

Modalités de dépôt :

- Avant de déposer votre projet, prenez le temps de lire le règlement relatif à cet Appel à manifestation d'intérêt.
- Le dossier de candidature devra comporter :
  - une lettre de demande de subvention au titre de l'AMI TVB
  - le formulaire et ses annexes obligatoires dûment renseignées
  - toutes les pièces nécessaires à la bonne compréhension du projet (dossier technique complet, rapports d'études préalables réalisées, cartographie de projet, cahier des charges...)
- Demande de renseignements à adresser à l'adresse mail : [amitvb@grandest.fr](mailto:amitvb@grandest.fr)

Retrouvez tous les documents de l'AMI TVB sur les sites internet de chacun des partenaires :

- [www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)
- [www.eau-rhin-meuse.fr/eau-et-innovation-les-appels-projets](http://www.eau-rhin-meuse.fr/eau-et-innovation-les-appels-projets)
- [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)
- [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)
- [www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

Si votre projet concerne spécifiquement l'aménagement d'un cours d'eau ou d'un barrage, pensez à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Eau et territoire – Aménagements hydrauliques multifonctions », porté par la Région Grand Est et les Agences de l'eau (dossier à déposer également pour le 30 juin 2018).

# CONTACTS

## Région Grand Est

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire  
Estelle PROANO  
03 88 15 67 92

## Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Pierre-Olivier LAUSECKER  
03 87 34 46 28

## Agence de l'Eau Seine Normandie

Béatrice COLIN  
03 26 66 25 71

## Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Christophe EGGENSCHWILLER  
04 26 22 31 84

## DREAL Grand Est

Cécile BOUQUIER  
03 88 13 06 83



Maison de la Région • 1 place Adrien Zeller  
BP 91006 • 67070 Strasbourg Cedex  
Tél. 03 88 15 68 67

Maison de la Région • 5 rue de Jéricho  
CS70441 • 51037 Châlons-en-Champagne Cedex  
Tél. 03 26 70 31 31

Maison de la Région • place Gabriel Hocquard  
CS 81004 • 57036 Metz Cedex 01  
Tél. 03 87 33 60 00

[www.grandest.fr](http://www.grandest.fr)

Retrouvez-nous sur

